

**INSTRUMENT DE RECHERCHE**

**Fonds P22 Fonds Syndicat du transport de Montréal (Employé-es des services d'entretien - CSN)**

**2017**

**P22 Fonds Syndicat du transport de Montréal (Employé-es des services d'entretien - CSN)****Plan de classification**

## 1000 Administration

- 1100 Historique
- 1200 Documents constitutifs
- 1300 Élections
- 1400 Comités et assemblées
- 1500 Instances
- 1600 Affaires juridiques
- 1700 Correspondance

## 2000 Relations de travail

- 2100 Négociations
- 2200 Griefs
- 2300 Formations

## 3000 Activités

- 3100 Conflits de travail
- 3200 Éducation syndicale
- 3300 Maraudages

## 4000 Finance

## 5000 Information et communication

- 5100 Études
- 5200 Rapports internes
- 5300 Publication
- 5400 Conférence de presse
- 5500 Dossier de presse

## 6000 Relations avec des organismes externes

## 7000 Documents multiplateformes

## Histoire administrative

### Sommaire<sup>1</sup>

Actif depuis 1964, le Syndicat du transport de Montréal (Employé-es des services d'entretien - CSN) représente une manifestation saillante des rapports collectifs de travail dans la branche du transport en commun ainsi que dans le secteur public au Québec au cours des 50 dernières années. En décembre 1964, suite à un scrutin mouvementé de représentation syndicale, le Syndicat des employés du transport de Montréal (CSN) composé des chauffeurs, des employés de garages, du personnel de soutien et des caissiers remplace la Fraternité canadienne des employés de chemin de fer et autres transports (FCEC). En 1972, les chauffeurs et caissiers, déterminés à voler de leurs propres ailes se regroupent au sein de la Fraternité des chauffeurs et conducteurs de métro. Les employés-es des services d'entretien de la CTCUM demeurent regroupés au sein du Syndicat du transport de Montréal, section garage et entretien (CSN); l'appellation actuelle est adoptée plus tard : le Syndicat du transport de Montréal (Employé-es des services d'entretien - CSN). Le syndicat est affilié à la Fédération des employées et employés des services publics (FEESP), au Conseil central du Montréal Métropolitain (CCMM) et à la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

L'action de revendication du syndicat a porté sans relâche sur l'ensemble des conditions de travail : reconnaissance syndicale; statut des employés; avancement des gens de métiers; augmentation et indexation des salaires au cout de la vie; durée du travail; santé et sécurité du travail; congés de maladie; vacances; ancienneté; amélioration du régime de retraite et de gestion de la caisse de retraite ; régime d'assurance-salaire.

Au cours de ces 50 années, la négociation des conditions de travail est l'occasion d'affrontements nombreux entre le syndicat et l'employeur. À chaque épisode de négociation de la convention collective et parfois, en cours de convention, en réplique à des sanctions de l'employeur (1965, 1967, 1970, 1974, 1975, 1977, 1979, 1982, 1983, 1984, 1987, 1990, 1993, 1994, 1997, 2000, 2003, 2007, 2009), le syndicat a initié et organisé avec ses membres des actions syndicales nombreuses et diverses. Au cours des ans, on relève des actions de mobilisation (assemblée générale des membres; manifestations; pétitions) et des moyens de pression (refus d'heures supplémentaires ou de travail un jour férié; vote de grève; grève de zèle, perlée, partielle et générale). Il faut aussi signaler la multiplicité des ordonnances judiciaires et législatives (lois spéciales; ordres de retour au travail; mise en tutelle du syndicat; mise en place d'une commission d'enquête) et des jugements qui ont visé le syndicat et ses dirigeants ainsi que la fermeté des sanctions de l'employeur (mesures disciplinaires; congédiements) et des tribunaux (amendes au syndicat; emprisonnement de ses dirigeants).

Le syndicat a mis en place des activités de formation syndicale. Il a contribué activement à la définition de l'orientation syndicale en matière de transport en commun au Québec ainsi qu'aux orientations de la centrale syndicale CSN sur les politiques salariales du secteur public. Il a aussi soutenu le rassemblement syndical à l'intérieur d'un Conseil ouvrier du transport et engagé activement la réflexion sur l'action politique des syndicats.

---

<sup>1</sup> L'histoire détaillée des événements reliés à la négociation collective des conditions de travail des employés - en particulier les employés-es des services d'entretien - des entreprises de transport en commun actives à Montréal avant et après l'arrivée du Syndicat du transport de Montréal (Employé-es des services d'entretien - CSN) est relatée dans l'Annexe (pp. 29-38).

### **Portée et contenu**

1966-2016. - 7,3 m de documents textuels. - 5 affiches. - 2 autocollants. - 7 macarons. - 7 T-shirt. - 17 cassettes vidéo. - 18 photographies.

Le fonds porte sur les activités du Syndicat du transport de Montréal (Employé-es des services d'entretien - CSN). Il témoigne principalement des relations de travail entre le syndicat et l'employeur lors des nombreuses négociations en vue de la conclusion d'une convention collective au cours de ces cinquante années. Il montre également le fonctionnement des comités et des instances du syndicat. Il comprend de nombreux documents portant sur les mobilisations et les événements qui ont jalonné l'histoire du syndicat dont la « Grève de 1974 » et le congédiement des « 19 ». Le fonds informe sur les actions judiciaires contre le syndicat et ses membres. Le fonds contient, entre autres, des dossiers de presse, de la correspondance, des conventions collectives, des documents juridiques, des procès-verbaux, des publications, des photographies et des cassettes vidéo.

### **Bibliographie**

Dumais, Mario et Yolande Pinard, *La grève de 1974 à la CTCUM : chronologie et documents*, Rimouski, RCHTQ, 1977, 242 pages.

Dumas, Evelyn. *Dans le sommeil de nos os : quelques grèves au Québec, de 1934 à 1944*. Montréal, Leméac, 1971. 170 pages.

Gosselin, Linda ; Martin Cossette, *Étude du conflit survenu entre la Commission des transports de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM) et le Syndicat des employés du transport de Montréal (CSN – services d'entretien)*, Montréal, Université de Montréal, 1979. [texte ronéotypé].

Guévremont, Normand, *Ouvrons nos contrats, résistons aux injonctions : la grève des travailleurs du transport de Montréal, été 1974*, Montréal, Presses socialistes internationales, 1975, 98 pages.

Paquin, Christian, *Histoire de la fondation et des deux premières grèves de l'Union des employés de Tramways de Montréal : (février-mai 1903)*, Montréal, UQAM, 1981. [texte ronéotypé].

Tucker, Sean et Brian Thorn, "Railing Against the Company Union: The State, Union Substitution, and the Montréal Tramways Strike of 1943," *Labour/Le Travail*, 58 (Automne 2006), 41-70.

## Description des séries

### 1000 Administration

1966-1985. - 90 cm de documents textuels.

#### Portée et contenu

La série Administration porte sur le fonctionnement interne du syndicat. Elle témoigne principalement de l'historique, des activités liées au travail des différents comités, à la correspondance interne et externe et sur les procédures judiciaires engagées contre le syndicat. Elle témoigne des activités de Jacques Morrissette en tant que président du syndicat. Elle contient de la correspondance, des procès-verbaux, des documents juridiques et des agendas personnels de Jacques Morrissette.

La série est divisée en 7 sous-séries :

1100 Historique

1200 Documents constitutifs

1300 Élections

1400 Comités et assemblées

1500 Instances

1600 Affaires juridiques

1700 Correspondance

#### Source du titre

Le titre a été composé à partir du contenu la série.

#### Langues des documents

Les documents sont en français.

#### Originaux et reproduction

Le fonds est composé de documents originaux et de reproductions.

#### Notes

La série contient des documents endommagés.

#### Restriction à la consultation

Aucune restriction à la consultation.

### 1100 Historique

1974-1996. - 30 cm de documents textuels.

#### Portée et contenu

La sous-série historique témoigne des activités de Jacques Morrissette en tant que président du Syndicat du transport de Montréal (Employé-es des services d'entretien - CSN) et de l'histoire du syndicat. Elle contient les agendas personnels de Jacques Morrissette, un livre portant sur la grève de 1974, des travaux universitaires, des exemplaires du Journal « Le transport » antérieurs à la création de l'organisme et un livre relatant la grève de 1974 « Dénouons les injonctions, ouvrons nos conventions ».

La sous-série contient quatre dossiers :

1100-1 Agendas

1100-2 Travaux et recherches

1100-3 Publications historiques  
 1100-4 Publications antérieures à la création de l'organisme

**Source du titre**

Le titre a été composé à partir du contenu la sous-série.

**Langues des documents**

Les documents sont en français.

**Originaux et reproduction**

Le fonds est composé de documents originaux et de reproductions.

**1200 Documents constitutifs**

1964-2002. - 3 cm de documents textuels.

**Portée et contenu**

La sous-série témoigne d'une étape de la vie du Syndicat du transport de Montréal (CSN). Elle informe sur les statuts et règlements qui ont régi le syndicat à ce moment. Elle contient les statuts et règlements du Syndicat des employés du transport de Montréal-CSN (1964) qui regroupait alors les chauffeurs, les employés de l'entretien. Elle contient aussi les constitutions de 1964, 1995 et 2002.

1200-1 Constitution 1964  
 1200-2 Constitution 1995  
 1200-3 Constitution 2002

**Source du titre**

Le titre a été composé à partir du contenu la sous-série.

**Langues des documents**

Les documents sont en français.

**Originaux et reproduction**

Le fonds est composé de documents originaux et de reproductions.

**1300 Élections**

1984- . - 1 cm de documents textuels.

**Portée et contenu**

La sous-série porte sur les élections d'un nouvel exécutif syndical en 1984. Ces élections avaient une importance particulière en raison de la mise en tutelle du syndicat décrétée en 1983. La sous-série contient un avis d'assemblée, un avis d'élection, une lettre de démission de l'agent syndical Gilles Lefebvre, des documents de présentation des candidats, les résultats détaillés de l'élection, une liste des délégués et des coupures de journaux.

**Source du titre**

Le titre a été composé à partir du contenu la sous-série.

**Langues des documents**

Les documents sont en français.

### **Originaux et reproduction**

Le fonds est composé de documents originaux et de reproductions.

### **1400 Comités et assemblées**

1966-1985. - 14 cm de documents textuels.

### **Portée et contenu**

La sous-série porte sur les travaux des différents comités mis sur pied par le syndicat. Elle porte également sur la participation, les discussions et les décisions prises par les membres lors des assemblées. La sous-série contient, entre autres, des procès-verbaux, des avis de motion, de la correspondance, des avis d'assemblées et des documents d'assemblées.

La sous-série est divisée en deux sous-sous séries :

1410 Comités

1420 Assemblées

### **Source du titre**

Le titre a été composé à partir du contenu la sous-série.

### **Langues des documents**

Les documents sont en français.

### **Originaux et reproduction**

Le fonds est composé de documents originaux et de reproductions.

### **1410 Comités**

1966-1998. - 9 cm de documents textuels.

### **Portée et contenu**

La sous-sous série porte sur les travaux effectués par les comités et témoigne de l'évolution et de la mobilisation du syndicat sur plusieurs questions relatives aux conditions de travail. Elle traite, entre autres, des travaux du comité des salaires et du comité d'appuis de certaines négociations, ainsi que sur la participation du syndicat lors de la contestation du bill 89 de 1973 qui visait à réduire le droit de grève dans les services publics. Elle contient des avis de motion, de la correspondance, des comparatifs salariaux, des procès-verbaux, des comptes rendus de réunion, des publications, des calendriers de rencontres, des bulletins d'information, des affiches, des avis d'assemblés et des demandes salariales et des lettres demandant la libération des trois chefs syndicaux lors du front commun de 1973.

La sous-sous série contient les dossiers suivants :

1410-1 Comité cafétéria

1410-2 Comité des salaires

1410-3 Comité charge de travail

1410-4 Comité d'appui

1410-5 Comité Bill 89

1410-6 Comité de santé sécurité

1410-7 Groupe de travail sur le transport en commun

1410-8 Comité de la condition féminine

1410-9 Comité paritaire SAP

1410-10 Comité de pilotage

1410-11 Comité exécutif 1969-1970  
1410-12 Comité exécutif 1990  
1410-13 Comité exécutif 1993  
1410-14 Comité exécutif 1994-1996  
1410-15 Comité exécutif 1996-1997  
1410-17 Comité exécutif 1998-2001  
1410-18 Comité exécutif 2001  
1410-19 Comité exécutif 2009  
1410-20 Comité exécutif 2010  
1410-21 Comité de direction 1996-1998  
1410-22 Réunion des officiers syndicaux  
1410-23 Comité de mobilisation

**Source du titre**

Le titre a été composé à partir du contenu la sous- sous-série.

**Langues des documents**

Les documents sont en français.

**Originaux et reproduction**

Le fonds est composé de documents originaux et de reproductions.

**1420 Assemblées**

1966-1993. - 5 cm de documents textuels.

**Portée et contenu**

La sous-sous série porte sur les discussions tenues lors des assemblées générales, mais également des assemblées des employés des sections garage et entretien sanitaire. Elle contient des procès-verbaux, des documents d'assemblées et des avis d'assemblées et des avis de motions.

La sous-sous série contient les dossiers suivants :

1420-1 Rapport de procès-verbaux 1966  
1420-2 Assemblées section Entretien sanitaire 1983-1984  
1420-3 Ordre du jour AG - Procès-verbaux AG 1984-1986  
1420-4 Assemblées section 1986  
1420-5 Assemblée Générale 1989  
1420-6 Assemblée Générale 1990  
1420-7 Assemblée Générale 1991  
1420-8 Assemblée Générale 1992-1993  
1420-9 Avis de motion  
1420-10 Avis d'assemblées

**Source du titre**

Le titre a été composé à partir du contenu la sous- sous-série.

**Langues des documents**

Les documents sont en français et en anglais.



### **Originaux et reproduction**

Le fonds est composé de documents originaux et de reproductions.

### **1500 Instances**

1969-1991. - 14 cm de documents textuels.

### **Portée et contenu**

La sous-série porte sur la participation du syndicat à différentes instances. L'appellation Grand syndicat réfère au syndicat qui représentait alors les chauffeurs, les employés-es des services d'entretien et les caissiers. Le dossier informe principalement sur les dissensions au sein du syndicat au sujet de la gestion de la section des chauffeurs et de leur affiliation à la CSN. Elle porte également sur les réunions du Conseil syndical. Elle contient de la correspondance, des avis d'assemblées et des procès-verbaux.

La série contient les dossiers suivants :

- 1500-1 Grand syndicat correspondance secrétariat général
- 1500-2 Grand syndicat - dossier du syndicat CTM (entretien et garage)
- 1500-3 Conseil syndical spécial 1980
- 1500-4 Conseil syndical 1986
- 1500-5 Conseil syndical 1989
- 1500-6 Conseil syndical 1990
- 1500-7 Conseil syndical 1991
- 1500-9 Conseil Central 1979-1981
- 1500-10 Commission des lésions professionnelle - Jurisprudence

### **Source du titre**

Le titre a été composé à partir du contenu la série.

### **Langues des documents**

Les documents sont en français.

### **Originaux et reproduction**

La série est composée de documents originaux et de reproductions.

### **1600 Documents juridiques**

1980-1989. - 14 cm de documents textuels.

### **Portée et contenu**

La sous-série porte principalement sur les actions judiciaires entreprises par l'employeur à l'encontre du syndicat et ses dirigeants. Elle contient aussi les décisions rendues par le Conseil des services essentiels et le rapport de la Commission Jutras (Commission d'enquête constituée en vertu de la Loi 47 concernant les services de transport de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal, 1982). On y trouve des injonctions des jugements, des décisions du conseil des services essentiels, un recours collectif des poursuites, des requêtes, des recours et des rapports d'enquêtes.

Le dossier contient les sous-dossiers suivants :

- 1600-1 Rapport Commission Jutras, 1982
- 1600-2 Recours collectif, Normand Huneault, 1982
- 1600-3 Services essentiels, dossier d'information

1600-4 Recours collectif, Arthur Munger, 1983  
 1600-5 Recours collectif, Gaston Clermont, 1983  
 1600-6 Outrage au tribunal, notes des procureurs, 1983  
 1600-7 Outrage au tribunal, 1983-1984  
 1600-8 Mise en demeure, 1984  
 1600-9 Services essentiels, décembre 1989

**Source du titre**

Le titre a été composé à partir du contenu la sous-série.

**Langues des documents**

Les documents sont en français.

**Originaux et reproduction**

La série est composée de documents originaux et de reproductions.

**1700 Correspondance**

1966-1985. - 20 cm de documents textuels.

**Portée et contenu**

La sous-série porte sur la correspondance interne et externe entretenue par le syndicat dans le cadre de ses activités. Elle témoigne des relations avec la CSN, le Conseil central de Montréal (CSN) et les autres unités syndicales de la Société de transport de Montréal (STM). Elle comprend notamment de la correspondance avec le Service des relations industrielles de la STM.

La sous série contient les dossiers suivants :

1700-1 Correspondance Génie et Entretien des véhicules 1966-1985  
 1700-2 Correspondance FESSP, 1974-1985  
 1700-3 Correspondance Fraternité des chauffeurs 1977-1984  
 1700-4 Correspondance secteur transport 1975-1983  
 1700-5 Correspondance CSN, 1977-1985  
 1700-6 Correspondance diverse 1982-1984  
 1700-7 Correspondance Relations industrielles, 1982-1985  
 1700-8 Correspondance, 1983-1984  
 1700-9 Tutelle, correspondance, 1983-1984  
 1700-10 Correspondance CTCUM 1983-1984  
 1700-11 Correspondance vue en assemblée 1985-1986  
 1700-12 Correspondance 1990  
 1700-13 Correspondance 1997  
 1700-14 Correspondance relations industrielles 1969-1981

**Source du titre**

Le titre a été composé à partir du contenu la sous-série.

**Langues des documents**

Les documents sont en français.

**Originaux et reproduction**

La série est composée de documents originaux et de reproductions.

## **2000 Relations de travail**

1967-2007. - 3 m de documents textuels.

### **Portée et contenu**

La série porte sur l'évolution des relations de travail entre le syndicat et l'employeur et en particulier sur les négociations lors du renouvellement des conventions collectives. Elle témoigne des griefs déposés par les employés et par l'employeur. La série contient des dossiers de négociations, des griefs et des dossiers de formation.

La série est divisée en trois sous-séries :

2100 Négociations

2200 Griefs

2300 Formations

### **Source du titre**

Le titre a été composé à partir du contenu la série.

### **Langues des documents**

Les documents sont en français.

### **Originaux et reproduction**

La série est composée de documents originaux et de reproductions.

## **2100 Négociations (1970-2007)**

1967-2007. - 5 m de documents textuels.

### **Portée et contenu**

La sous-série porte sur les négociations entre l'employeur et le syndicat à l'occasion du renouvellement des conventions collectives. Elle témoigne de l'état, de l'évolution des relations et des tensions entre les deux parties, ainsi que des événements et de la mobilisation qui ont marqué ces négociations telles les poursuites judiciaires et les grèves. La sous-série contient les documents suivants : la correspondance, des conventions collectives, des dossiers de presse et l'information transmise aux membres.

La sous-série contient les dossiers suivants :

2100-1 Négociations 1970

2100-2 Négociations 1973

2100-3 Négociations 1975

2100-4 Négociations 1977

2100-5 Négociations 1979

2100-6 Négociations 1981

2100-7 Négociations 1983-1984

2100-8 Négociations 1986

2100-9 Négociations 2000

2100-10 Négociations 2003

2100-11 Négociations 2007

### **Source du titre**

Le titre a été composé à partir du contenu du dossier.

**Langues des documents**

Les documents sont en français.

**Originaux et reproduction**

La série est composée de documents originaux et de reproductions.

**2100-1 Négociations 1970**

1970. - 4,5 cm de documents textuels.

**Portée et contenu**

Le dossier porte sur les négociations de l'année 1970 amorçant une décennie de relations houleuses entre le syndicat et l'employeur. Les négociations portaient sur une tentative de l'employeur de revenir sur les avantages octroyés aux employés lors de la négociation précédente. Le dossier contient des amendements patronaux, de la correspondance, des conventions collectives et la convention collective signée.

Le dossier est divisé en trois sous-dossiers :

2100-1-1 Amendements patronaux

2100-1-2 Convention collective signée

2100-1-3 Convention collective

**Source du titre**

Le titre a été composé à partir du contenu du dossier.

**Langues des documents**

Les documents sont en français.

**Originaux et reproduction**

La série est composée de documents originaux et de reproductions.

**2100-2 Négociations 1973**

1967-1974. - 15 cm de documents textuels.

**Portée et contenu**

Le dossier porte sur les principaux aspects qui ont marqué ces négociations entre la STM et le syndicat et qui portaient principalement sur l'indexation des salaires. Ces négociations ont abouti à une grève. La partie patronale recourt aux moyens judiciaires pour y mettre fin en déposant des injonctions et des accusations d'outrage au tribunal. Ces actions connaîtront leur dénouement avec le jugement de la Cour supérieure (J. Deschênes) qui rejetait ces accusations. Le dossier contient de la correspondance, des bulletins d'information et de la documentation aux membres, la convention collective signée ainsi que le jugement Deschênes.

Le dossier est divisé en six sous-dossiers :

2100-2-1 Information

2100-2-2 Convention collective signée

2100-2-3 Convention collective

2100-2-4 Correspondance

2100-2-5 Dossier de presse

2100-2-6 Projet de convention

2100-2-7 Jugement Deschênes

**Source du titre**

Le titre a été composé à partir du contenu du dossier.

**Langues des documents**

Les documents sont en français.

**Originaux et reproduction**

La série est composée de documents originaux et de reproductions.

**2100-3 Négociations 1975**

1975. - 18 cm de documents textuels.

**Portée et contenu**

Le dossier porte sur les négociations de 1975 où le gouvernement libéral fait adopter une loi pour forcer le retour au travail (Loi 57) et convoque une commission parlementaire sur la question. Le dossier contient de la correspondance, des lettres d'entente, un projet de convention, le dossier de préparation de la convention collective, un dossier de presse, de l'information, de la documentation, des avis d'assemblées et la convention collective signée.

Le dossier contient dix sous-dossiers :

- 2100-3-1 Correspondance
- 2100-3-2 Conciliation et Médiation
- 2100-3-3 Information
- 2100-3-4 Préparation du projet de convention
- 2100-3-5 Projet de convention collective
- 2100-3-6 Dossier de presse
- 2100-3-7 Lettres d'entente
- 2100-3-8 Amendements patronaux
- 2100-3-9 Convention collective signée
- 2100-3-10 Communication-Correspondance
- 2100-3-11 Débrayage
- 2100-3-12 Mini Congrès 1975

**Source du titre**

Le titre a été composé à partir du contenu du dossier.

**Langues des documents**

Les documents sont en français.

**Originaux et reproduction**

La série est composée de documents originaux et de reproductions.

**2100-4 Négociations 1977**

1977. - 25 cm de documents textuels.

Le dossier porte sur les négociations de 1977 qui ont été marquées par une grève de 17 jours. L'enjeu dominant repose sur la volonté de l'employeur de revenir sur les acquis relatifs au certificat d'accréditation et à la garantie des heures travaillées. Le dossier contient un dossier de presse, de la communication et de la documentation, un projet de convention, un rapport, de la correspondance, ainsi que la convention collective signée.

Le dossier contient 12 sous-dossiers :

- 2100-4-1 Mini Congrès 1977
- 2100-4-2 Préparation du projet de convention
- 2100-4-3 Projet de convention collective
- 2100-4-4 Rapport du conciliateur/médiateur
- 2100-4-5 Convention collective signée
- 2100-4-6 Débrayage
- 2100-4-7 Entente de retour au travail
- 2100-4-8 Lettre du public voyageur
- 2100-4-9 Correspondance CTCUM
- 2100-4-10 Correspondance générale
- 2100-4-11 Dossier de presse
- 2100-4-12 Information

#### **Source du titre**

Le titre a été composé à partir du contenu du dossier.

#### **Langues des documents**

Les documents sont en français.

#### **Originaux et reproduction**

La série est composée de documents originaux et de reproductions.

#### **2100-5 Négociations 1979**

1979. - 11 cm de documents textuels.

#### **Portée et contenu**

Le dossier porte sur les négociations tenues durant l'année 1979. Ces négociations s'amorcent sur un dépôt patronal final qui inclut un certain nombre de reculs et de clauses visant à restreindre le pouvoir du syndicat. Le différend concerne les vacances, les congés de maladie, le règlement des griefs, l'indexation des salaires et la santé sécurité au travail. Le dossier contient, entre autres, les documents suivants : la correspondance, le rapport de médiation, les offres patronales, des appuis, un dossier de presse et de l'information aux membres.

Le dossier contient les sous dossiers suivants :

- 2100-5-1 Préparation du projet de convention collective
- 2100-5-2 Offres de la CTCUM
- 2100-5-3 Conciliation
- 2100-5-4 Médiation
- 2100-5-5 Sécurité-Santé-Clause 27
- 2100-5-6 Convention collective officielle
- 2100-5-7 Correspondance
- 2100-5-8 Appuis divers syndicats
- 2100-5-9 Information
- 2100-5-10 Divers (Travaux en histoire et en relations industrielles)

#### **Source du titre**

Le titre a été composé à partir du contenu du dossier.

**Langues des documents**

Les documents sont en français.

**Originaux et reproduction**

La série est composée de documents originaux et de reproductions.

**2100-6 Négociations 1981-1982**

1981-1982. - 30 cm de documents textuels.

**Portée et contenu**

Les négociations de 1981-1982 sont un jalon important dans l'évolution des relations de travail entre l'employeur et le syndicat. Ces négociations marquées par des décrets gouvernementaux qui réduisent de 20% les salaires du secteur public et parapublic sont à l'origine de deux grèves de courte durée. La première déclenchée le 15 janvier sera immédiatement déclarée illégale, mais durera six jours malgré les injonctions. La seconde grève sera déclarée le 9 novembre et durera une seule journée. Le dossier contient les documents suivants : des communiqués, des rapports, des projets de convention, de la publicité, des lettres d'appui, des dépôts, une offre salariale, des coupures de presse, de la correspondance et des documents juridiques.

Le dossier contient les sous dossiers suivants :

- 2100-6-1 Projet de convention
- 2100-6-2 Offres salariales
- 2100-6-3 Comparaison salariale
- 2100-6-4 Rapport de négociation CTCUM (Enquête Jutras)
- 2100-6-5 Suspensions 15 mai 1981
- 2100-6-6 Proposition de convention
- 2100-6-7 Amendements patronaux
- 2100-6-8 Dépôts patronaux
- 2100-6-9 Décret gouvernemental 3 août 1982
- 2100-6-10 Dossier Bastien- Services essentiels
- 2100-6-11 Front commun
- 2100-6-12 Rapport CTCUQ
- 2100-6-13 Injonction 9 novembre 1982
- 2100-6-14 Décret 9 décembre 1982
- 2100-6-15 Publicité aux employés
- 2100-6-16 Texte consolidé de la convention collective
- 2100-6-17 Chronologie des négociations
- 2100-6-18 Télégrammes et communiqués
- 2100-6-19 Lettres d'appuis
- 2100-6-20 Correspondance
- 2100-6-21 Recours collectif grève 9 novembre 1982
- 2100-6-22 Sentence d'emprisonnement Février 1983 - Juge Nolin
- 2100-6-23 Information syndicale
- 2100-6-24 Information générale

**Source du titre**

Le titre a été composé à partir du contenu du dossier.

**Langues des documents**

Les documents sont en français.

**Originaux et reproduction**

La série est composée de documents originaux et de reproductions.

**2100-7 Négociations 1983-1984**

1982-1984. - 15 cm de documents textuels.

**Portée et contenu**

Le dossier porte sur les négociations entre l'employeur et le syndicat lors de la ronde de 1983-1984. Ces négociations sont marquées par le congédiement de 19 employés, dont le président Jacques Morrissette, ainsi que par la mise en tutelle du syndicat. Le dossier contient, entre autres, des lettres d'entente, un dossier de presse, de la correspondance, une étude, des dépôts patronaux et syndicaux, et des documents d'information aux membres.

Le dossier contient les sous dossiers suivants :

- 2100-7-1 Projet de convention
- 2100-7-2 Dépôt 8 décembre 1983
- 2100-7-3 Lettres d'entente
- 2100-7-4 Convention collective signée
- 2100-7-5 Texte consolidé de la convention collective
- 2100-7-6 Négociation G. Lefevbre
- 2100-7-7 Dossier de négociation
- 2100-7-8 Correspondance
- 2100-7-9 Dossier de presse Convention collective 1983-1984

**Source du titre**

Le titre a été composé à partir du contenu du dossier.

**Langues des documents**

Les documents sont en français.

**Originaux et reproduction**

La série est composée de documents originaux et de reproductions.

**2100-8 Négociations 1986-1987**

1986-1987. - 18 cm. de documents textuels.

**Portée et contenu**

Le dossier sur les négociations porte principalement sur les clauses salariales et le rehaussement des salaires au niveau des employés de la ville de Montréal. Le dossier contient, entre autres, un dossier de presse, des projets de conventions, des comparatifs, des lettres d'entente et des documents d'informations aux membres.

Le dossier contient les sous dossiers suivants :

- 2100-8-1 Mini Congrès
- 2100-8-2 Propositions syndicales
- 2100-8-3 Propositions patronales
- 2100-8-4 Comparaisons salariales
- 2100-8-5 Projet d'amendements
- 2100-8-6 Services essentiels
- 2100-8-7 Comité des services essentiels



2100-8-8 Lettres d'entente - Protocole – Règlement  
 2100-8-9 Conventions collectives  
 2100-8-10 Conventions collectives signée  
 2100-8-11 Communication de la STCUM  
 2100-8-12 Correspondance  
 2100-8-13 Communiqués de presse  
 2100-8-14 Information  
 2100-8-15 Dossier de presse

### **2100-9 Négociations 1989**

1989. - 1,5 cm de documents textuels.

#### **Portée et contenu**

Le dossier porte la négociation collective de 1989. Il contient le projet syndical et des propositions patronales.

#### **Source du titre**

Le titre a été composé à partir du contenu du dossier.

#### **Langues des documents**

Les documents sont en français.

#### **Originaux et reproduction**

La série est composée de documents originaux et de reproductions.

### **2100-10 Négociations 2000**

1999-2000. - 15 cm de documents textuels.

#### **Portée et contenu**

Le dossier témoigne de cette négociation pour le renouvellement de la convention collective, notamment des travaux préparatoires menés par le syndicat et du projet de convention présenté à la partie patronale. Il informe également sur la perception médiatique de la négociation. Il contient des lettres d'entente, un dossier préparatoire, des coupures de journaux, des documents d'information et de la correspondance.

Le dossier contient les sous-dossiers suivants :

2100-10-1 Préparation du projet de convention collective  
 2100-10-2 Projet de convention  
 2100-10-3 Dossier de négociations  
 2100-10-4 Négociations divers  
 2100-10-5 Lettres d'entente  
 2100-10-6 Info négo  
 2100-10-7 Coupures de journaux  
 2100-10-8 Convention collective

#### **Source du titre**

Le titre a été composé à partir du contenu du dossier.

#### **Langues des documents**

Les documents sont en français.

**Originaux et reproduction**

La série est composée de documents originaux et de reproductions.

**2100-11 Négociations 2003**

2003. - 22 cm de documents textuels.

**Portée et contenu**

Le dossier porte sur cette ronde de négociations sur la convention collective où les points en litiges touchent aux salaires et la gestion de la caisse de retraite. Une grève générale illimitée est votée le 2 novembre et déclenchée le 16 novembre; la grève durera 6 jours. Le dossier contient les dépôts patronaux et syndicaux, des coupures de presse, de l'information aux membres, ainsi que des documents relatifs aux services essentiels.

Le dossier contient les sous-dossiers suivants :

- 2100-11-1 Dépôt syndical
- 2100-11-2 Dépôt patronal
- 2100-11-3 Bloc de négociations
- 2100-11-4 Services essentiels
- 2100-11-5 Lettres d'entente
- 2100-11-6 Information-communiqués-AG
- 2100-11-7 Coupures de journaux

**Source du titre**

Le titre a été composé à partir du contenu du dossier.

**Langues des documents**

Les documents sont en français.

**Originaux et reproduction**

La série est composée de documents originaux et de reproductions.

**2100-11 Négociations 2007**

2007. - 12 cm de documents textuels.

**Portée et contenu**

Le dossier porte principalement sur la documentation et les propositions échangées lors du renouvellement de la convention collective de 2007. Les points en litiges concernent la performance au travail, la gestion de la caisse de retraite et le gel des salaires. Le dossier contient les dépôts patronaux et syndicaux, des documents comptables, le protocole de retour au travail, des lettres d'entente et de la correspondance.

Le dossier contient les sous-dossiers suivants :

- 2100-11-1 Dépôts patronal et syndical
- 2100-11-2 Lettres d'entente
- 2100-11-3 Documents négos divers
- 2100-11-4 Documents comptables
- 2100-11-5 Embauche-SST
- 2100-11-6 Protocole de retour au travail
- 2100-11-7 Divers négos

**Source du titre**

Le titre a été composé à partir du contenu du dossier.

**Langues des documents**

Les documents sont en français.

**Originaux et reproduction**

La série est composée de documents originaux et de reproductions.

**2200 Griefs**

1973-2010. - 7 cm de documents textuels.

**Portée et contenu**

La sous-série porte sur l'application et l'interprétation des clauses contenues dans la convention collective et les griefs déposés par les membres du syndicat et l'employeur. La sous-série contient des griefs, des lettres d'entente, des jugements, des documents d'information, des règlements, de la correspondance et des sentences arbitrales.

La sous-série contient les dossiers suivants :

- 2200-1 Griefs lunettes de sécurité
- 2200-2 Griefs période de repas-Jacques Paquin
- 2200-3 Doctrine des *laches*
- 2200-4 Griefs et lettre d'entente
- 2200-6 Griefs contrat à forfait
- 2200-7 Grief semaine 12 au 19 octobre 1979
- 2200-8 Lettres d'entente 2000-2010

**Source du titre**

Le titre a été composé à partir du contenu la sous-série.

**Langues des documents**

Les documents sont en français.

**Originaux et reproduction**

Le fonds est composé de documents originaux et de reproductions.

**2300 Formation**

1971-1979. - 7 cm de documents textuels.

**Portée et contenu**

La sous-série porte sur la formation et l'avancement des employés et principalement sur le Programme d'avancement des gens de métier. Ce programme visait à préciser les règles permettant aux employés de progresser à travers les différentes classes d'emplois. Elle contient des programmes et des outils de formation.

La sous série contient les dossiers suivants :

- 2300-1 Programme d'avancement des gens de métier 1971-1979
- 2300-2 Programme d'avancement des gens de métier avant 1971
- 2300-3 Perfectionnement des employés
- 2300-4 Manuel des employés

2300-5 Formation à l'entretien des autobus  
2300-6 Mobilisation des travailleurs  
2300-7 SAP  
2300-8 Présentation de la STM

**Source du titre**

Le titre a été composé à partir du contenu la sous-série.

**Langues des documents**

Les documents sont en français.

**Originaux et reproduction**

La sous-série est composée de documents originaux et de reproductions.

**3000 Mobilisations**

1974-1984. - 47 cm de documents textuels.

**Portée et contenu**

L'histoire du Syndicat a été marquée par des conflits de travail percutants et accompagnés parfois de l'intervention gouvernementale par la voie de lois spéciales. La série porte sur la longue grève de 1974, ainsi que sur la grève de 1982 qui entraîna le congédiement de 19 employés et leur mise en accusation pour outrage au tribunal. Elle porte également sur la mise en tutelle du syndicat en 1983. Elle informe aussi sur les activités d'éducation et de mobilisation syndicale organisées par le syndicat.

La série est divisée deux sous-séries :

3100 Conflits de travail  
3200 Éducation syndicale.  
3300 Maraudages

**3200 Conflits de travail**

1974-1983. - 49 cm de documents textuels.

**Portée et contenu**

La sous-série porte sur les conflits de travail de 1974, 1982 et la mise en tutelle de 1983. Elle contient des dossiers relatifs à ces trois conflits.

La série contient les dossiers suivants :

3100-1 Grève 1974  
3100-2 Les « 19 »  
3100-3 Tutelle

**Source du titre**

Le titre a été composé à partir du contenu la série.

**Langues des documents**

Les documents sont en français.

### **Originaux et reproduction**

La série est composée de documents originaux et de reproductions.

### **3100-1 Grève de 1974**

1974. - 17 cm de documents textuels.

#### **Portée et contenu**

Le dossier porte sur la grève de 1974. Cet arrêt de travail d'une durée de 44 jours (7 août au 19 septembre) a eu de grandes répercussions sur les relations entre l'employeur et le syndicat. Cette période est axée sur la réouverture des conventions en vue d'obtenir l'indexation des salaires selon le coût de la vie. En refusant de respecter les injonctions, le syndicat inaugure une décennie de relations conflictuelles avec le nouveau président de la CTCUM, Lawrence Hannigan. Le dossier témoigne de façon abondante de cette mobilisation importante dans l'histoire du syndicat. Le dossier contient des coupures de presse, des communiqués, des documents juridiques, des documents sur l'indexation, le dossier de suspension et une publication portant sur le conflit.

Le dossier contient les sous-dossiers suivants :

- 3100-1-1 Sentence Lauzon
- 3100-1-2 Injonctions
- 3100-1-3 Mandat d'avocat
- 3100-1-4 Sentence arbitrale – jours férié
- 3100-1-5 Arrestations
- 3100-1-6 Jugement Deschênes
- 3100-1-7 Cour d'appel
- 3100-1-8 Suspensions
- 3100-1-9 Indexation
- 3100-1-10 Rapport Saulnier
- 3100-1-11 Outrage au tribunal
- 3100-1-12 Entente de retour au travail
- 3100-1-13 Grief Joseph Bonura
- 3100-1-14 Correspondance
- 3100-1-15 Information
- 3100-1-16 Appuis
- 3100-1-17 Résumé du conflit à la CTCUM
- 3100-1-18 Communiqués de presse
- 3100-1-19 Dossier de presse

### **3100-2 Les « 19 »**

1980-1984. - 30 cm de documents textuels.

#### **Portée et contenu**

Le dossier porte sur le congédiement de 19 employés lors de la grève de 1982. Il témoigne principalement des actions en justice entreprises par l'employeur à l'encontre des employés congédiés. Il contient les mises en accusations des « 19 », le jugement du Juge Durocher, des procès-verbaux, de la correspondance et la transcription des audiences.

Le dossier contient les sous-dossiers suivants :

- 3100-2-1 Robert Lévesque
- 3100-2-2 Claude Vaillancourt
- 3100-2-3 André Tougas

3100-2-4 Yvon Bourget  
 3100-2-5 Jacques Charbonneau  
 3100-2-6 Réjean Desgroseilliers  
 3100-2-7 Jacques Lanteigne  
 3100-2-8 Louis Proulx  
 3100-2-9 Jacques Morissette  
 3100-2-10 Richard Landry  
 3100-2-11 Roger Valiquette  
 3100-2-12 Georges Caron  
 3100-2-13 Yves Paquin  
 3100-2-14 Yvon Laquerre  
 3100-2-15 Denis Cloutier  
 3100-2-16 Pierre Malouin  
 3100-2-17 Luc Lemieux  
 3100-2-18 Gilles Noël  
 3100-2-19 Jugement du Juge Denis Durocher 5 juin 1984  
 3100-2-20 Procès-verbaux  
 3100-2-21 Correspondance et documents divers  
 3100-2-22 Plans  
 3100-2-23 Documents juridiques  
 3100-2-24 Comparution 4 novembre 1983

### **3100-3 Tutelle**

1983- . - 2 cm de documents textuels.

#### **Portée et contenu**

Le dossier porte sur l'encadrement, la mobilisation et les appuis reçus par le syndicat lors de sa mise en tutelle par le gouvernement suite à la promulgation du Projet de loi 16. Elle contient des lettres d'appuis, le texte de la loi 16 et un recours collectif déposé par des usagers de la Société de transport de Montréal.

#### **Source du titre**

Le titre a été composé à partir du contenu la série.

#### **Langues des documents**

Les documents sont en français.

#### **Originaux et reproduction**

La série est composée de documents originaux et de reproductions

### **3200 Éducation syndicale**

1971-1977.- 3 cm de documents textuels.

#### **Portée et contenu**

La sous-série porte sur les activités de formation et d'éducation syndicale du syndicat. Elle contient des documents de formation syndicale produits par la CSN, des textes d'analyse de Jacques Beaudouin, des organigrammes et des guides à l'intention des délégués syndicaux.

La série contient deux dossiers :  
3200-1 Éducation syndicale  
3200-2 Intégration des nouveaux employés

**Source du titre**

Le titre a été composé à partir du contenu la série.

**Langues des documents**

Les documents sont en français.

**Originaux et reproduction**

La série est composée de documents originaux et de reproductions

**3300 Maraudages**

1972-1979. - 1 cm de documents textuels.

**Portée et contenu**

La sous-série porte sur les campagnes de maraudages de 1972 et 1979. Elle témoigne principalement de la mobilisation des membres suite à la décision des chauffeurs de quitter le syndicat général en 1972 pour se regrouper dans une fraternité. Elle contient des documents d'assemblées et un bilan de maraudage.

Elle contient les sous-dossiers suivants :

3300-1 Campagne de maraudage, 1972  
3300-2 Campagne de maraudage, 1979

**Source du titre**

Le titre a été composé à partir du contenu la série.

**Langues des documents**

Les documents sont en français.

**Originaux et reproduction**

La sous-série est composée de documents originaux et de reproductions

**4000 Finance**

1983-1984. - 0,1 cm de documents textuels.

**Portée et contenu**

La série porte essentiellement sur l'état des finances du syndicat pour l'exercice 1983-1984. Il contient des prévisions budgétaires et des états financiers

La sous-série contient un dossier :

3000-1 Information finance

**Source du titre**

Le titre a été composé à partir du contenu la série.

**Langues des documents**

Les documents sont en français.

**Originaux et reproduction**

La sous-série est composée de documents originaux et de reproductions.

**5000 Information et communication**

197 ? -1983. - 34 cm de documents textuels.

**Portée et contenu**

La série porte sur les activités d'information et de communication interne et externe du syndicat. Elle contient des publications, des communiqués, des conférences de presse et des dossiers de presse.

La série est divisée en 5 sous-séries :

5100 Publications

5200 Bulletins d'information

5300 Études et rapports

5400 Conférence de presse

5500 Dossier de presse

**Source du titre**

Le titre a été composé à partir du contenu la série.

**Langues des documents**

Les documents sont en français.

**Originaux et reproduction**

La série est composée de documents originaux et de reproductions.

**5100 Publications**

197?- 1983.- 4 cm de documents textuels.

**Portée et contenu**

La sous-série rassemble les journaux publiés par le syndicat ou en collaboration avec d'autres syndicats. La sous-série contient des numéros de « L'engrenage » publié avec les syndicats de la STM. Elle contient également des numéros de « Au boutte », « L'entretien » et « Le nouveau Rayon » publié par le syndicat à l'intention de ses membres.

La sous-série contient les dossiers suivants :

5100-1 « L'engrenage »

5100-2 « Au Boutte »

5100-3 « L'entretien »

5100-4 Le nouveau rayon

5100-5 Publications diverses

**Source du titre**

Le titre a été composé à partir du contenu la sous-série.

**Langues des documents**

Les documents sont en français.



**Originaux et reproduction**

La série est composée de documents originaux et de reproductions.

**5200 Bulletins d'information**

1979-1981. - 0.1 cm de documents textuels.

**Portée et contenu**

La sous-série porte sur l'information transmise aux membres par le syndicat. Elle contient des bulletins d'information portant sur les congés de maladie et le régime de retraite.

**Source du titre**

Le titre a été composé à partir du contenu la sous-série.

**Langues des documents**

Les documents sont en français.

**Originaux et reproduction**

La série est composée de documents originaux et de reproductions.

**5300 Études et rapports**

1982-1983. - 8 cm de documents textuels.

**Portée et contenu**

La sous-série porte sur les rapports et les études concernant les conditions et les relations de travail au sein de la STM. Elle porte également sur les dossiers d'informations, les réformes et les changements structurels à la STM. La sous-série contient des études, des rapports et un plan de réforme.

La sous-série contient les sous-dossiers suivants :

5300-1 Tutelle Syndicat des plombiers, local 144

5300-2 IRAT

5300-3 Médiation préventive

5300-4 Rapport M.A.M.A.

5300-5 Études sur les salaires

5300-6 Livre blanc du gouvernement sur les transports

5300-7 Visite de sécurité depuis 1977

5300-8 Fermeture Mtl-Est, Saint-Paul, Charlevoix; Ouverture-Saint-Laurent

5300-9 Grande révision des pratiques

5300-10 Réforme administrative

5300-11 Commission d'enquête CTCUM-Surnuméraire

5300-12 Santé sécurité- Audit

5300-13 Mouvement de main d'œuvre

5300-14 Le transport en commun au Québec

**Source du titre**

Le titre a été composé à partir du contenu la sous-série.

**Langues des documents**

Les documents sont en français.

**Originaux et reproduction**

La série est composée de documents originaux et de reproductions.

**5400 Conférence de presse**

1976-1981. - 1,5 cm de documents textuels.

**Portée et contenu**

La sous-série porte les relations du syndicat avec les médias. Elle informe à propos d'une conférence de presse donnée par Jacques Morissette sur la sécurité des usagers. Elle contient des communiqués, des résumés d'incidents, une publication du syndicat « La sécurité-santé à la CTCUM » et une autre publiée par la CSN intitulé « Le dossier noir de la santé-sécurité à la CTCUM », ainsi que des coupures de journaux.

**Source du titre**

Le titre a été composé à partir du contenu la sous-série.

**Langues des documents**

Les documents sont en français.

**Originaux et reproduction**

La sous-série est composée de documents originaux et de reproductions.

**5500 Dossier de presse**

1982-2016. - 20 cm de documents textuels.

**Portée et contenu**

La sous-série contient principalement des dossiers de presse colligés par le syndicat à l'occasion des négociations de 1982. Ces dossiers regroupent des coupures de journaux regroupées mensuellement et informe sur l'évolution de ces négociations. Elle contient également un dossier de presse de 2016.

La sous-série contient les dossiers suivants :

5500-1 Dossiers de presse mai-septembre 1982

5500-2 Dossier de presse 2016

**Source du titre**

Le titre a été composé à partir du contenu la sous-série.

**Langues des documents**

Les documents sont en français et en anglais.

**Originaux et reproduction**

La sous-série est composée de documents de reproductions.

### **6000 Relations avec des organismes externes**

1972-1984.- 5 cm de documents textuels.

#### **Portée et contenu**

La sous-série porte sur les relations entre le syndicat et divers groupes sociaux. Elle porte entre autres sur une initiative visant à la création d'un Conseil ouvrier du transport en relation avec d'autres syndicats et des travailleurs du secteur. Elle témoigne également des rencontres intersyndicales dressant l'état de la situation économique. Elle contient des fascicules, de la documentation, des tracts, des affiches et des procès-verbaux.

La série contient les dossiers suivants :

6000-1 Parti des travailleurs

6000-2 Parti ouvrier

6000-3 Conseil permanent du transport

6000-4 Conseil ouvrier du Québec- Provincial / Métropolitain

6000-5 Rencontre intersyndicale 3 et 4 avril 1981

6000-6 Sommet populaire

6000-7 Conseil central

#### **Source du titre**

Le titre a été composé à partir du contenu la série.

#### **Langues des documents**

Les documents sont en français.

#### **Originaux et reproduction**

La série est composée de documents originaux et de reproductions.

### **7000 Documents multiplateformes**

198x-2012. -- 5 affiches. - 2 autocollants. - 7 macarons. - 7 T-shirt.

#### **Portée et contenu**

La série porte sur les objets produits dans le cadre des mobilisations, de négociations et de campagnes de sensibilisation. Elle témoigne des combats menés par le syndicat autour des questions comme la santé et la sécurité du travail et la protection des régimes de retraites. Elle contient des affiches, des autocollants, sept macarons, des t-shirts et un sac.

#### **Source du titre**

Le titre a été composé à partir du contenu la série.

#### **Langues des documents**

Les documents sont en français.

#### **Originaux et reproduction**

La série est composée de documents originaux et de reproductions.

**8000 Documents photographiques et audiovisuels**

1990-2003. - 18 photographies. - 17 vidéocassettes.

**Portée et contenu**

La série témoigne du retentissement médiatique des actions menées par le syndicat (grèves, débrayage), des événements survenus à la STCUM (incendie, accidents de travail). Elle contient des vidéocassettes d'entrevues, de conférences de presse et des reportages.

8000-1 Photographies

8000-2 Cassettes vidéo vhs

**Source du titre**

Le titre a été composé à partir du contenu la série.

**Langues des documents**

Les documents sont en français et en anglais.

**Originaux et reproduction**

La série est composée de reproductions.

## Annexe

### **L'histoire des moyens de pression des employés-es des services d'entretien des entreprises de transport en commun à Montréal, 1903-2016**

Actif depuis 1964, le Syndicat du transport de Montréal (Employé-es des services d'entretien - CSN) représente une manifestation saillante des rapports collectifs de travail dans la branche du transport en commun ainsi que dans le secteur public au Québec au cours des 50 dernières années. En décembre 1964, suite à un scrutin mouvementé de représentation syndicale, le Syndicat des employés du transport de Montréal (CSN) composé des chauffeurs, des employés de garages, du personnel de soutien et des caissiers remplace la Fraternité canadienne des employés de chemin de fer et autres transports (FCEC). En 1972, les chauffeurs et caissiers décident de voler de leurs propres ailes au sein de la Fraternité des chauffeurs et conducteurs de métro. Les employés-es des services d'entretien de la CTCUM demeurent regroupés au sein du Syndicat du transport de Montréal, section garage et entretien (CSN); l'appellation actuelle est adoptée plus tard : le Syndicat du transport de Montréal (Employé-es des services d'entretien - CSN). Le syndicat est affilié à la Fédération des employés et employés des services publics (FEESP), au Conseil central du Montréal Métropolitain (CCMM) et à la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

L'action de revendication du syndicat a porté sans relâche sur l'ensemble des conditions de travail : reconnaissance syndicale; statut des employés; avancement des gens de métiers; augmentation et indexation des salaires au cout de la vie; durée du travail; santé et sécurité du travail; congés de maladie; vacances; ancienneté; amélioration du régime de retraite et de la gestion de la caisse de retraite ; régime d'assurance-salaire.

Au cours de ces 50 années, la négociation des conditions de travail est l'occasion d'affrontements nombreux entre le syndicat et l'employeur. À chaque épisode de négociation de la convention collective et parfois, en cours de convention, en réplique à des sanctions de l'employeur (1965, 1967, 1970, 1974, 1975, 1977, 1979, 1982, 1983, 1984, 1987, 1990, 1993, 1994, 1997, 2000, 2003, 2007, 2009), le syndicat a initié et organisé avec ses membres des actions syndicales diverses. Au cours des ans, on relève des actions de mobilisation (assemblée générale des membres; manifestations; pétitions) et des moyens de pression (refus d'heures supplémentaires ou de travail un jour férié; vote de grève; grève de zèle, perlée, partielle et générale). Il faut aussi signaler la multiplicité des ordonnances judiciaires et législatives (lois spéciales; ordres de retour au travail; mise en tutelle du syndicat; mise en place d'une commission d'enquête) et des jugements qui ont visé le syndicat et ses dirigeants ainsi que la fermeté des sanctions de l'employeur (mesures disciplinaires; congédiements) et des tribunaux (amendes au syndicat; emprisonnement de ses dirigeants).

#### **Les entreprises de transport en commun à Montréal**

De 1861 à 1951, des entreprises privées opèrent successivement le système de transport collectif montréalais : Montreal City Passenger Railway Company (1861-1886); Montreal Street Railway Company (1886-1911); Montreal Tramways Company (1911-1951). En 1951, une loi crée un organisme public, la Commission de transport de Montréal (CTM) qui achète la Montreal Tramways Company et en devient actionnaire unique en se voyant confier le mandat de gérer l'ensemble du transport en commun de Montréal; en 1974, la CTM devient la Commission de transport de la communauté urbaine de Montréal (CTCUM) et en 1985, la Société de transport de la communauté urbaine de Montréal (STCUM); en 2002, la STCUM devient la Société de transport de Montréal (STM).

De 1861 à 1892, le petit réseau de tramways est hippomobile. Le premier tramway électrique apparaît en 1892 et le réseau est progressivement électrifié; en 1894, le dernier tramway à traction animale est retiré du service. Mis en service en 1919, les autobus ne s'imposent qu'en 1925 avec la création de plusieurs lignes régulières; en 1937, les premiers trolleybus sont utilisés. En 1951, les autobus commencent à remplacer les tramways; le dernier tramway est retiré du service en 1959. En 1966, le métro est inauguré et les trolleybus cessent de circuler.

## Plus de 100 ans d'action syndicale

L'histoire du Syndicat du transport de Montréal (Employé-es des services d'entretien - CSN) illustre de façon marquante l'orientation des rapports collectifs de travail dans un secteur important de l'industrie du transport et dans le secteur public au Québec au cours des 50 dernières années. Mais c'est bien avant que les relations de travail chez les employés du transport collectif à Montréal ont été prenantes.

Les premières traces d'une action syndicale des employés du transport collectif à Montréal apparaissent en 1903. Auparavant, en 1861, un mouvement d'une journée de grève est déclenché par certains conducteurs de tramways revendiquant une augmentation de salaire (2 octobre). En 1866, des conducteurs et des hommes d'étable font une journée de grève (16 mai).

### 1903 : le premier syndicat et la première grève générale

Le premier syndicat voit le jour le 2 février 1903. L'Union des Gardes-Moteurs et Conducteurs des Tramways de la Cité de Montréal est fondée lors d'une assemblée de 250 employés réunis pour protester contre le congédiement d'employés engagés dans la syndicalisation; les cinq officiers élus sont des employés congédiés en raison de leur activité syndicale. Trois jours plus tard, suite à une assemblée de milliers d'employés de tramways et de sympathisants (il y a 1700 employés dans l'entreprise), la « grève des p'tits chars » est déclenchée pour obtenir notamment la reconnaissance de l'union, la réembauche des employés congédiés, la promesse de ne pas renvoyer un employé sans motif et sans occasion de se disculper, une hausse de salaire et l'embauche de suffisamment d'employés pour procurer le service demandé.

La compagnie refuse d'abord de négocier arguant que l'union est formée d'employés congédiés, mais au terme d'une négociation, les employés obtiennent en partie gain de cause sauf sur la question de la reconnaissance du syndicat et le maintien à l'emploi de certains employés substitués embauchés durant la grève.

La seconde grève survient trois mois plus tard (25-29 mai 1903). Elle est plus critique : une ligne de fracture apparaît entre les employés favorables à une « union internationale » et ceux favorables à un syndicat national. De plus, la confrontation avec la police et des briseurs de grève est éprouvante. Ce conflit de travail se termine sur une note mitigée : la compagnie accepte le principe d'une union locale, mais ce dernier devient une association de bénéfice mutuel.

### 1920... : la concurrence syndicale

Au cours des années 20, deux organisations syndicales sont actives : l'Union des employés de tramways, division 790, de l'Amalgamated Association Street and Electrical Railway Employees of America (AASERE of America), affiliée à l'American Federation of Labor (AFL). L'autre association est le Syndicat des employés de tramways de Montréal affilié à la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC); un nombre indéterminé des employés y adhèrent. Des conventions collectives sont signées par la Montreal Tramways Company avec l'Union des employés de tramways, division 790, en 1919, 1920, 1924, 1926, 1929; par la suite (1933, 1936, 1937 et 1940), l'entente est signée sous le nom de « Les employés de la Compagnie Montréal Tramways »; il s'agit en fait du Comité de négociations des employés de la Compagnie Montréal Tramways dont les trois membres ont été désignés par référendum pour négocier au nom de l'ensemble des employés un contrat approuvé par des assemblées générales des employés.<sup>2</sup> En 1937, une contestation de la représentativité du Comité de négociation est suscitée par des représentants liés au Syndicat des employés de tramways, le syndicat « catholique », mais elle ne réussit pas.

<sup>2</sup>. Les textes des conventions collectives de cette période sont disponibles pour consultation dans les fonds d'archives de la Société de transport de Montréal (STM) dans les sous-séries du Fonds de la *Montreal Tramways* ([1918?]-1952) et de la Commission de transport de Montréal (1951-1969); on y trouve en plus des conventions collectives, des sentences arbitrales, des mémoires, des documents de nature légale et de la correspondance.

## **1940... : durant la 2<sup>e</sup> guerre mondiale**

Un troisième syndicat fait son apparition en 1940, la Fraternité canadienne des employés de chemin de fer et autres transports (FCEC), connue principalement comme la *Brotherhood (Canadian Brotherhood of Railway Employees (CBRE))* - communément appelé le Syndicat des cheminots - et affiliée alors au Congrès canadien du Travail (CCT). Petit à petit, la Fraternité recrute des membres dans toutes les sections de la compagnie et deviendra majoritaire. En 1940, selon les dispositions de la Loi de la convention collective (l'appellation nouvelle de la Loi relative à l'extension des conventions collectives, 1934), l'entente est rendue obligatoire pour l'ensemble des employés de l'industrie et des métiers visés (Gazette officielle de Québec, 21 septembre 1940). L'entente vaut pour la durée de la guerre, mais peut être résiliée à chaque année après un avis au Comité de négociations.

En raison de la période de guerre, les rapports collectifs de travail au Canada sont alors réglementés strictement par le Conseil national du Travail en Temps de guerre (1941-1944), en particulier par la voie du contrôle des salaires. Les administrations provinciales du travail collaborent rigoureusement à ce régime. En 1941, un décret limite à 50 \$ par année les primes versées aux employés durant la guerre. Cela contredit l'entente de 1940 qui prévoyait un boni lorsque les recettes annuelles de la compagnie dépassaient 15 M\$ : chaque employé dont les revenus sont inférieurs à 2 500 \$/an reçoit une quote-part de 25 % du surplus. Invoquant le décret, la compagnie remplace le paiement du boni par un boni de vie chère. L'insatisfaction des employés est vive et la Fraternité saisit mieux que les autres syndicats cette frustration. La Fraternité crée deux autres sections locales (214 et 219) : les opérateurs de tramway et les employés-es des services d'entretien.

## **1943 : une grève, une entente collective et des conséquences politiques majeures**

En 1943, la Fraternité demande d'être reconnue par la Compagnie étant donné sa représentativité manifeste dans l'ensemble des sections. C'est alors que l'Association des employés de la Compagnie des Tramways de Montréal propose d'organiser en accord avec le syndicat « catholique » un référendum en vue de donner au Comité de négociations un nouveau mandat de négocier une augmentation des salaires. La Fraternité sentant la manœuvre qui veut l'écarter riposte en convoquant une assemblée générale (2 500 des 3 000 employés y participent). Le ministre fédéral du Travail propose l'arbitrage du différend et menace de déclarer illégale la grève limitée qui a commencé deux jours plus tôt. L'assemblée vote la grève. Les tramways rentrent aux remises et le Marché Atwater est occupé par les grévistes.

L'arrêt soudain du service de tramways complique évidemment la vie collective des Montréalais. Les piquets de grève sont respectés et la police intervient seulement en cas d'incident réel. La Fraternité organise elle-même un scrutin secret sur sa représentativité où elle obtient un appui massif (1137 pour, 12 contre). Les autorités municipales, dont certains membres affichent leurs sympathies aux grévistes, s'en remettent au gouvernement fédéral. Les appuis et les oppositions à la grève sont répartis clairement dans les médias et entre les groupes francophone et anglophone. Le syndicat « catholique » exprime finalement son appui à la grève. Faute de transport en commun pour les travailleurs, les industries de guerre subissent une baisse de leur production. Le pouvoir fédéral intervient en nommant un conciliateur. Une entente intervient au bout de trois jours : le service de tramways est rétabli; il n'y aura aucune grève jusqu'à la fin de la guerre ni aucune discrimination contre les grévistes; les premiers membres du Comité de négociations sont désignés par la Fraternité; la négociation reprend avec l'application du régime fédéral de conciliation en cas de mésentente. La Fraternité a pris sa place.

Cette entente soulève une tempête politique au niveau fédéral. Des déclarations de toutes parts surgissent sur la violence appréhendée en cas de reprise d'une autre action illégale qui ne serait pas sanctionnée. Le monde syndical est désuni : « S'il faut que la violence obtienne ce que la légalité et la justice n'ont pu obtenir, à quoi servira-t-il [sic] d'observer la loi » (Le Monde ouvrier, 3 avril 1943). Le cabinet fédéral est divisé sur l'orientation activiste ou libérale à prendre en matière de rapports collectifs de travail. Les conflits de travail au Canada ont pris beaucoup d'ampleur. Des pressions sont exercées pour engager des poursuites judiciaires contre la compagnie et les dirigeants syndicaux.

Le Conseil national du Travail en Temps de guerre décide de tenir des auditions publiques sur les causes des troubles dans le monde du travail (*labour unrest*). L'année suivante, le rapport (le Rapport McTague, du nom de son président) qui en ressort amène l'adoption des grandes lignes du régime fédéral de rapports collectifs de travail encore en vigueur aujourd'hui : un processus pour déterminer la représentativité du syndicat et l'obligation de négociation collective des conditions de travail avec le syndicat reconnu (C.P. 1003, 1944).<sup>3</sup>

La prochaine action de la Fraternité est de contester la suppression du boni de participation aux bénéfices. La Fraternité a gain de cause : ce boni n'est plus considéré comme une prime visée par le décret et les employés ont droit au boni rétroactivement au 1er janvier 1942 (un montant équivalent en moyenne au tiers du salaire annuel).<sup>4</sup>

### **1944... : l'empreinte de la Fraternité**

Au début de 1944, sans l'accord de la Fraternité, une grève spontanée de 36 heures est déclenchée pour deux motifs : la concurrence syndicale persistante engendre une protestation contre le congédiement de trois employés membres de la Fraternité qui ont refusé de travailler avec des membres du syndicat rival; la négociation des salaires gelés depuis 1940 n'aboutit pas alors que les salariés des « industries essentielles à la poursuite efficace de la guerre » voient leurs salaires augmenter.

En août 1944, la négociation bloque sur la question de l'atelier syndical parfait réclamé avec force par la Fraternité; suite à deux rapports de conciliation infructueux, un vote de grève est pris : 3 520 pour; 78 contre. La grève est déclenchée le 2 août; le 11 août, un arrêté-en-conseil (P.C. 6416) est adopté en vertu de la Loi des mesures de guerre : le retour au travail immédiat est ordonné et deux contrôleurs sont désignés comme gestionnaires de la compagnie.<sup>5</sup> En mai 1945, une entente est conclue : les conditions de travail sont améliorées de façon évidente; la Fraternité est reconnue comme le seul agent négociateur; une formule de retenue syndicale volontaire est prévue.

En février 1944, deux lois québécoises majeures sont adoptées : la Loi des relations ouvrières et la Loi des différends entre les services publics et leurs salariés. La liberté d'association et l'obligation de négociation collective sont reconnues explicitement, mais dans le cas des services publics, la grève est interdite et à défaut d'entente, le syndicat reconnu est contraint de s'adresser à un arbitre pour déterminer les conditions de travail. Le 17 décembre 1952, la reconnaissance syndicale est accordée à la Fraternité, sections locales 214, 219 et 232. Jusqu'en 1955, les conventions collectives avec sont conclues suite à l'intervention d'un arbitre. En 1954, la Commission de transport de Montréal (CTM) devient l'employeur. À compter de 1958, les conventions collectives sont conclues sans l'intervention d'un arbitre.

### **1964 : la reconnaissance du Syndicat des employés du transport de Montréal (CSN)**

En 1964, le Code du travail remplace la Loi des relations ouvrières et le droit de grève est accordé aux salariés des services publics. En décembre, suite à un scrutin mouvementé de représentation syndicale entre la Fraternité et un nouveau syndicat affilié à la CSN, l'accréditation est accordée au Syndicat des employés du transport de Montréal (CSN) composé des chauffeurs, des employés de garages, du personnel de soutien et des caissiers.

### **1965 : une grève générale et la 1<sup>ère</sup> convention**

En juin, la négociation aboutit à une grève de 13 jours au terme de laquelle plusieurs revendications sont satisfaites (congés de maladie, vacances, système de grief et arbitrage, prélèvement de cotisation syndicale, ancienneté et salaires).

<sup>3</sup> Tucker, Sean et Brian Thorn, "Railing Against the Company Union: The State, Union Substitution, and the Montréal Tramways Strike of 1943," *Labour/Le Travail*, 58 (Automne 2006), 41-70.

<sup>4</sup> *Gazette du Travail*, Canada, juin 1943.

<sup>5</sup> *Gazette du travail*, Canada, vol. 44, 1944, pp. 1042-1044.



### **1967 : une grève générale, la première loi spéciale et la 2<sup>e</sup> convention collective**

En 1967, durant la tenue de l'Exposition universelle (Expo 67), la CTM remet en cause plusieurs de ces avancées, ce qui entraîne une grève mouvementée de 31 jours par l'ensemble des 6 000 employés (chauffeurs, entretien, bureau, sécurité). L'ordonnance de suspension de la grève pour permettre la négociation et la médiation (article 99, Code du travail du Québec) n'est pas pleinement respectée; une session spéciale de l'Assemblée législative est convoquée pour adopter la première loi spéciale forçant le retour au travail (P.L. 1) : la loi prévoit la reprise des services dans 48 heures, l'arbitrage obligatoire à défaut d'entente et en cas de désobéissance, des sanctions aux syndicats, aux grévistes et à leurs dirigeants. À la fin du compte, une entente intervient et la convention collective 1967-1970 contient à nouveau des améliorations des conditions de travail, notamment le niveau des salaires.

### **1970 : une menace de débrayage et la 3<sup>e</sup> convention collective**

En 1970, la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM) prend la relève de la CTM et l'employeur tente une nouvelle fois de revenir sur les conditions de travail, notamment des réductions de salaire dans certains postes et la demande d'un remboursement de salaires. La convention est conclue à la suite d'une menace d'un débrayage, mais des reculs sont subis sur les salaires de certains corps de métier.

### **1972 : la constitution du Syndicat du transport de Montréal (Employé-es des services d'entretien - CSN)**

En 1972, les chauffeurs et caissiers décident de voler de leurs propres ailes au sein de la Fraternité des chauffeurs et conducteurs de métro. Les employés-es des services d'entretien de la CTCUM demeurent regroupés au sein du Syndicat du transport de Montréal, section garage et entretien (CSN); plus tard, l'appellation actuelle est adoptée : le Syndicat du transport de Montréal (Employé-es des services d'entretien - CSN).

### **1973-74 : la grève générale, les injonctions, les outrages au tribunal et la 4<sup>e</sup> convention collective avec l'indexation des salaires**

En 1973, la hausse générale des prix en Occident avivée par le « choc pétrolier » amène les organisations syndicales canadiennes et québécoises à revendiquer la réouverture des conventions collectives pour introduire l'indexation des salaires au coût de la vie. Le Syndicat du transport de Montréal (CSN) se joint au mouvement et réclame l'indexation des salaires.

En janvier 1974, 160 électriciens débrayent pour protester contre une mesure disciplinaire imposée à un électricien qui a refusé de travailler le jour de Noël; le mouvement est suivi les jours suivants par des centaines de préposés à l'entretien. Une injonction ordonnant le retour au travail met fin au mouvement. Les jours fériés du 24 juin et du 1er juillet sont l'occasion d'un mouvement de « congé généralisé » chez les employés-es des services d'entretien et les caissiers. Au même moment, la grève des agents de sécurité de la CTCUM et le respect de la ligne de piquetage de certains établissements par des chauffeurs d'autobus et des conducteurs de métro s'ajoutent au portrait; le métro est interrompu ces journées-là.

Le 6 août 1974, 73 mécaniciens sont suspendus suite au refus d'entrer au travail lors d'un jour férié. Le lendemain, la grève des employés-es des services d'entretien et de garage est déclarée et la CTCUM obtient des injonctions forçant les grévistes à retourner au travail. Les ordonnances sont défiées et le service de métro interrompu. Le 5 septembre, tous les syndicats des employés de la Ville de Montréal participent à une manifestation commune de 6 000 personnes (photo). Le 16 septembre, le juge Deschênes (Cour supérieure) rejette la requête pour outrage au tribunal en déclarant : « D'ici à ce que l'autorité politique trouve des remèdes appropriés à la solution de ces conflits sociaux, je suis d'opinion que la Cour supérieure ne doit pas prêter son autorité à l'écrasement d'une masse de citoyens par l'amende et la prison (...), ne doit pas collaborer à un geste voué d'avance à l'échec et impropre à résoudre un conflit qui relève maintenant, depuis un certain temps, de l'autorité politique ». Après une quarantaine de journées de

grève, les négociations reprennent et aboutissent à une augmentation salariale proportionnelle à l'indice des prix à la consommation et les suspensions sont levées. Le 20 septembre, les employés retournent au travail et le service reprend.

### **1975 : la grève générale, une autre loi spéciale et la 5<sup>e</sup> convention collective**

En septembre 1975, la demande d'augmentation des salaires est au cœur de la grève « légale » de 10 jours des employés-es des services d'entretien et de bureau. Suite à une commission parlementaire, une loi spéciale (P.L. 57) ordonne le retour au travail; les conditions de travail provisoires sont établies et un mécanisme de résolution du différend est imposé avec l'arbitrage en bout de piste à défaut d'une entente. Une entente intervient sur une augmentation de 36 % des salaires sur un contrat de deux ans.

Au cours du même automne 1975, en réaction à la crise structurelle occidentale (la « stagflation »), le gouvernement fédéral et dans sa suite le gouvernement du Québec font adopter des lois qui limitent la hausse des salaires dans les secteurs public et privé. Cela amène de nombreuses manifestations syndicales : la première grève canadienne d'un million de travailleurs, dont 250 000 au Québec, a lieu le 14 octobre 1976.

### **1977 : la grève générale avec les employés-es de bureau et la 6<sup>e</sup> convention collective**

En novembre 1977, lors des négociations pour le renouvellement de leur convention collective, les 2000 employés-es des services d'entretien et les 400 employés de bureau procèdent à un arrêt de travail incité par les reculs demandés par l'employeur, notamment l'ancienneté et le temps supplémentaire obligatoire. Après 17 jours de paralysie du transport en commun, le rapport des médiateurs est accepté : les reculs ont disparu et les mesures disciplinaires contre les grévistes du congé férié de l'Action de grâces sont retirées.

### **1978 : la condamnation à la prison de quatre dirigeants syndicaux**

En 1978, la Cour d'appel du Québec infirme la décision du juge Deschênes (1974) et condamne quatre officiers du syndicat à la prison : le président J. Beaudoin : 90 jours; les trois autres membres de l'exécutif, J. Morrissette, J. Thibault et P. Arnaut; 60 jours chacun; le syndicat est condamné à une amende de 50 000 \$.

### **1979 : la grève générale avec les employés-es de bureau et la 7<sup>e</sup> convention collective**

En 1979, l'indexation des salaires est à nouveau au cœur de la grève de 19 jours (12-30 octobre) des employés-es des services d'entretien et des employés de bureau. Le rapport du médiateur est accepté : des gains sont réalisés avec une pleine indexation des salaires et l'introduction du Programme d'avancement des gens de métiers.

### **1982-84 : la grève générale, une loi spéciale, un décret, un débrayage, une injonction, une condamnation pour outrage au tribunal, la condamnation à la prison de cinq dirigeants syndicaux, une commission d'enquête, une autre loi spéciale, la tutelle du syndicat, un mouvement de grève, encore une loi spéciale, le congédiement et la réintégration de 19 dirigeants, la condamnation à la prison de cinq dirigeants, des amendes contre 16 membres du syndicat et le syndicat et la 8<sup>e</sup> convention collective**

En 1982, le Québec, comme le monde occidental, connaît une crise économique et financière importante. Le gouvernement du Québec serre la vis et les entreprises publiques sont appelées à contribution. Les négociations à la CTCUM sont difficiles. En janvier, dès le début de la grève, une autre loi spéciale (P.L. 47) ordonne le retour au travail des employés d'entretien, des chauffeurs et des employés de bureau après quatre jours de débrayage; la loi est respectée, mais avec une grogne réelle. La convention collective, alors expirée, est prolongée pour une durée de cinq mois et la reprise des négociations avec l'aide d'un conciliateur est engagée.

Dans cette période, les négociations entre le Front commun des syndicats du secteur public et le gouvernement du Québec sont dans l'impasse : le gouvernement veut imposer à l'ensemble du secteur public des coupures de salaires et une réduction des bénéficiaires des régimes de retraite. Des décrets gouvernementaux fixant les conditions de travail de l'ensemble du secteur public sont finalement adoptés (P.L. 105, 1982). Dans le cadre du Front commun syndical créé pour résister à ce mouvement de restrictions, des actions de protestation sont organisées et les employés-es des services d'entretien participent à une journée de débrayage en novembre 1982. Le 28 janvier 1983, ce débrayage effectué en contravention d'une injonction entraîne la condamnation pour outrage au tribunal du syndicat (amende de 50 000 \$) et l'emprisonnement de cinq dirigeants du syndicat (J. Morrissette : quatre mois; N. Pelchat, R. Montpetit, G. Girard et G. Lefebvre : deux mois chacun).

La situation des syndicats de la CTCUM est exacerbée par la constitution dans la loi spéciale de janvier 1982 (P.L. 47) de la commission d'enquête chargée de faire rapport au gouvernement sur le différend et, le cas échéant, de constater la situation qui prévalait chez l'employeur en matière de relations du travail et de gestion du personnel; en mai 1983, le fameux Rapport Jutras recommande des modifications législatives draconiennes pour encadrer l'exercice du droit de grève dans le transport en commun, y compris l'interdiction de faire la grève entre le 15 novembre d'une année et le 15 avril de l'année suivante, l'instauration de services essentiels et la perte d'ancienneté à tout travailleur qui participe à une grève « illégale ». Le syndicat dénonce vivement le rapport. En décembre 1982, le régime des services essentiels est devenu applicable aux services publics, dont le transport en commun, de telle sorte que la suffisance de ces services devra être établie à chaque fois que la santé et la sécurité publique seront en jeu.

Dans les premiers mois de 1983, un mouvement spontané de grève est engagé suite à la suspension d'un employé d'entretien dans un établissement. Dès le lendemain, le tribunal ordonne au syndicat et à ses dirigeants de contremander la grève et de donner en conséquence des directives de retour au travail; puis, le jour suivant, une loi spéciale rapidement adoptée ordonne le retour au travail et la mise en tutelle du syndicat (P.L. 16). Les sanctions de l'employeur tombent : outre les menaces d'amendes et la réduction de traitement en cas de contravention à l'ordre de retour au travail prévues dans la loi, 19 membres du conseil syndical sont congédiés. Des appuis syndicaux multiples sont mis en œuvre pour contester la tutelle et le congédiement des « 19 ». À la fin de l'année 1983, la négociation collective menée sous la surveillance des tuteurs aboutit : les « 19 » sont réintégrés et les acquis de la convention collective sont préservés.

En juin 1984, les sanctions pour contravention à l'injonction sont prononcées contre les dirigeants du syndicat : J. Morrissette et G. Lefebvre : 60 jours de prison; G. Chateaufort et R. Duphily : 30 jours de prison; 16 membres du syndicat écoupent d'amendes variant de 300 \$ à 1 000 \$ et le syndicat d'une amende de 50 000 \$. La tutelle sera finalement levée au mois de mars 1985.

### **1986-87 : une menace de grève, un décret de maintien des services essentiels et la 9<sup>e</sup> convention collective**

En 1986-1987, la négociation des deux syndicats (chauffeurs d'autobus et conducteurs de métro; employés-es des services d'entretien) se déroule parallèlement. Le syndicat des employés-es des services d'entretien a plusieurs objectifs : indexation des salaires; rattrapage salarial pour combler l'écart des ouvriers spécialisés avec des employés de services publics comparables; maintien de la contribution de l'employeur au régime de retraite; régime d'assurance-salaire; réduction de la semaine de travail à 37 1/2 heures. La STCUM a d'autres objectifs, notamment la sous-traitance des travaux d'entretien. Les chauffeurs d'autobus et conducteurs de métro font la grève durant sept semaines, mais en raison de l'obligation de maintenir des services essentiels, le service de transport en commun fonctionne durant les heures de pointe du lundi au vendredi. D'autre part, à la veille de la grève des employés-es des services d'entretien déjà déclarée « illégale » par un décret fondé sur l'absence de garantie du maintien des services essentiels, une entente est finalement conclue en mai 1987 : augmentation des salaires (18,5 % sur trois ans); restrictions à la sous-traitance; maintien de la contribution de l'employeur au régime de retraite; régime d'assurance-salaire.

### **1989 : la réorganisation administrative de la STCUM, une menace de grève, un décret de maintien de services essentiels et la 10<sup>e</sup> convention collective**

En 1989, la STCUM amorce une réorganisation de son fonctionnement en privilégiant la gestion d'équipes centrée sur l'atteinte des résultats : les garages deviennent des centres de transport, les ateliers des centres de responsabilités et les services des directions exécutives. La négociation avec le syndicat est concentrée sur la réduction de la semaine de travail; la STCUM se dit prête à aller dans ce sens si cette réduction est compensée par des gains d'efficacité équivalents. En février 1990, le Conseil des services essentiels (CSE) rend une décision à deux volets : il ordonne aux employés-es des services d'entretien de cesser de refuser de faire les heures supplémentaire requises pour remettre en service les autobus immobilisés pour réparation ou vérifications (plus du tiers des véhicules); il suspend les nouveaux horaires de travail mis en place par la STCUM en novembre. Fin octobre 1990, à la veille de la grève annoncée, une entente est conclue notamment sur la réduction de la semaine de travail.

### **1991-92 : une convention collective prolongée deux fois sous la contrainte d'une loi spéciale applicable à tout le secteur public, le retrait du gouvernement du financement des dépenses d'exploitation de la STCUM et le licenciement de 93 employés-es**

En 1991, le contexte global des relations de travail du secteur public québécois est plombé : les finances publiques sont éprouvées par le spectre des déficits croissants. En avril 1991, sous la menace d'une loi spéciale, les syndicats du secteur public acceptent une prolongation de six mois de la convention collective avec une augmentation de 3 % prévue au dernier jour de la convention collective, le 1er juillet 1992. Puis, en février 1992, dans un contexte où la récession persiste, les organisations syndicales sont appelées à renoncer à l'entente conclue et à accepter une nouvelle prolongation comportant des concessions salariales. En mai, une nouvelle prolongation d'un an des conventions collectives est convenue; l'augmentation de 3 % au 1er juillet 1992 est maintenue.

En plus en 1991, le gouvernement du Québec se retire du financement des dépenses d'exploitation du transport en commun (Réforme Ryan) entraînant une baisse importante des revenus de la STCUM. En septembre 1991, des concessions importantes sont demandées : congé de cotisation à la caisse de retraite en 1992 et gel des salaires en 1993. Le syndicat propose des prises de retraite financées en partie par le surplus de la caisse de retraite. Devant le refus du syndicat, la STCUM procède à la scission des caisses de retraite pour obtenir le congé de cotisations dans les caisses des autres employés et annonce le licenciement de 93 employés-es des services d'entretien pour le 1er janvier 1992. En guise de riposte, une campagne publique d'opposition aux licenciements est organisée et les employés refusent d'effectuer le travail en heures supplémentaires. Une action de grève à compter du 1er mars est envisagée. En mars, l'arbitre n'annule pas la procédure de licenciement, mais ouvre la porte à des griefs individuels qui seront accueillis favorablement en grande partie au cours des mois suivants. En avril, le syndicat décide de suspendre les moyens de pression afin de « favoriser les discussions avec l'employeur ». La convention collective qui n'a pas été rouverte ni modifiée arrive à échéance le 11 janvier 1993. Le contexte des relations de travail dans le secteur public québécois ne va pas mieux.

### **1993 : une loi spéciale prolongeant à nouveau la convention collective, une menace de grève et une entente sur la caisse de retraite**

Au printemps 1993, le gouvernement du Québec dépose un projet visant à prolonger les conventions collectives pour deux ans dans le secteur public, les municipalités et les organismes municipaux comme la STCUM (P.L. 102). Les salaires seraient gelés pour deux ans et la masse salariale amputée de 1 % pour les années 1993-1994 et 1994-1995. Malgré les protestations considérables, les décrets permettant l'application de la loi sont promulgués le 29 septembre 1993 avec effet rétroactif au 1er avril 1993 et les conventions collectives sont prolongées jusqu'au 30 juin 1995. Les protestations des salariés du secteur public se poursuivent : en juin 1993, une journée de grève est organisée dans le secteur public et le transport en commun est paralysé à Montréal. En décembre, le syndicat envisage le recours à la

grève en janvier 1994 à défaut d'une entente sur le surplus de la caisse de retraite. En mai 1994, une entente est trouvée : une partie du surplus de la caisse de retraite servira à bonifier les rentes et favoriser les prises de retraite; à la suite du gel des salaires de 2 ans, une augmentation de 2 % est prévue en 1995 et en 1996 et une autre est établie en fonction de la hausse des prix l'année suivante.

### **1997 : un programme de réduction des postes, une menace de grève et la 11<sup>e</sup> convention collective**

En 1997, la STCUM s'engage dans un programme de « rationalisation » qui entraîne une perte de 133 postes et une prévision de réduction de 350 autres en 1998. Les négociations reprennent et sont à nouveau axées sur les questions de salaire et de régime de retraite. En février, tout juste avant un vote de grève, une entente de trois ans est conclue : augmentations de 5 % (1 % + 2 % + 2 %); améliorations du régime de retraite; meilleure indexation des prestations et des conditions pour favoriser la retraite anticipée.

### **2000 : la réduction du financement de la CUM, des moyens de pressions, la menace de grève de 48 heures et la 12<sup>e</sup> convention collective**

En 2000, les négociations accrochent sur la question des surplus de la caisse de retraite et du congé de cotisation de trois ans recherché par l'employeur qui a subi une réduction de la quote-part de la Communauté urbaine de Montréal (CUM). Le syndicat veut bonifier les avantages du régime et obtient le mandat de déclencher la grève au moment jugé opportun. La STCUM suspend le versement des cotisations à la caisse de retraite des employés-es des services d'entretien. À compter de février, les employés exercent des moyens de pression surveillés par le Conseil des services essentiels. Une grève est prévue pour le 16 juin durant la course du Grand Prix de Montréal (F1). L'entente sur la convention collective intervient 48 heures avant l'échéance. Les conditions du règlement prévoient la création d'un fonds spécial alimenté par des surplus de la caisse et destiné à une indexation des rentes versées et futures et la transformation de 100 postes temporaires en postes permanents.

### **2003 : des moyens de pression et une grève de sept jours astreints à des services essentiels et la 13<sup>e</sup> convention collective**

En 2003, la négociation de la convention collective échue en janvier est axée encore sur la question salariale et la gestion du régime de retraite où le syndicat réclame la parité des gestionnaires. Les moyens de pression commencent à l'automne et la grève est déclenchée le 17 novembre. Le Conseil des services essentiels impose ses conditions : le service de transport doit être offert durant les heures de pointe (AM et PM et entre 23 h et 1 h ainsi que le samedi PM). Les négociations se déroulent avec une conciliatrice dont la recommandation est acceptée après sept jours : augmentation de salaire de 8,7 % pour les quatre prochaines années; parité des votes dans l'administration de la caisse de retraite.

### **2004 : le discours sur la privatisation du transport en commun**

En 2004, des idées de privatisation du transport en commun (sous-traitance ou partenariat privé et public de leur secteur) surgissent. Les syndicats adoptent un plan d'action et d'information pour faire obstacle à toute forme de privatisation. Ce plan vise aussi à informer la population sur la nécessité de maintenir en totalité les sociétés publiques de transport en commun et d'amener le gouvernement à écarter toute idée de privatisation sous toutes ses formes.

### **2007 : la grève avec des services essentiels, le retour au travail sous menace d'une loi spéciale, des moyens de pression et la 14<sup>e</sup> convention collective**

En 2007, les enjeux des négociations comprennent les salaires et la disparité dans certaines dispositions du régime de retraite dans un contexte où la Société de transport de Montréal (STM) prévoit un déficit important. Après quatre

mois de négociation, le syndicat donne un avis de grève qui débute le 22 mai en respectant les services essentiels (heures de pointe tous les jours de la semaine). Devant un ultimatum gouvernemental d'intervenir à nouveau, un retour au travail rempli de ressentiment intervient après quatre jours de grève. La proposition de gel salarial en 2007 suivi de quatre années d'augmentation de 2 % par année et maintien de la disparité du régime de retraite n'est pas acceptée. Des moyens de pression sont exercés durant les mois suivants. En janvier 2009, une entente de cinq ans est conclue (2007-2012) avec une augmentation de salaire bonifiée, l'amélioration du régime de retraite (mêmes conditions pour les travailleurs anciens et nouveaux) et une clause de réduction des coûts d'entretien où les économies réalisées sont réparties également entre la STM et les employés-es.

### **2012 : la négociation et la conclusion de la 15<sup>e</sup> convention collective**

En 2012, la négociation de la convention collective de cinq ans (2012-2017) se déroule rondement. L'entente prévoit une augmentation de salaire (2%/an), le maintien des conditions du régime de retraite (la réponse au débat sur la transformation des règles de financement des régimes de retraite du secteur public), l'allongement à deux ans de l'assurance-maladie en cas d'invalidité, une disposition de prévention en matière de harcèlement et le renouvellement de l'entente sur l'amélioration de la performance dorénavant applicable à l'entretien du métro.

### **2014... 2016 : l'enjeu persistant du régime de retraite**

Depuis 2014, l'enjeu du régime de retraite revient : le Projet de loi 3 sur les régimes de retraite vise les employés-es des services d'entretien de la STM. Le nouveau cadre impose un partage à 50 % du coût et des déficits futurs. En plus, le résultat de la négociation doit être conforme à ce cadre. Ces modifications sont l'objet de négociations avec la STM. Cet enjeu majeur et les actions collectives en cours, dont la contestation de la constitutionnalité de la loi, feront l'actualité des prochains mois.